

Règlement concours

Crèches de Noël 2024



La ville de Barbentane organise le concours de Crèches de Noël du 2 décembre 2024 au 3 janvier 2025.

Article 1 : PRESENTATION DU CONCOURS

Du 2 décembre 2024 au 3 janvier 2025, la ville de Barbentane organise le concours de crèches de Noël pour les catégories suivantes :

1. La catégorie Adultes
2. La catégorie Enfants

Le concours de crèches est ouvert à tous les résidents de la commune.

Article 2 : L'INSCRIPTION

Les inscriptions pour le concours sont ouvertes du 2 décembre 2024 au 3 janvier 2025.

Les personnes désireuses de concourir devront envoyer leur demande de participation par mail, avec pour objet « Concours crèches », à l'adresse suivante :

communication@barbentane.fr

en indiquant clairement leurs coordonnées : Nom, Prénom, Adresse, Téléphone, Mail et la catégorie dans laquelle elles concourent (Adultes – Enfants).

Une seule inscription, dans la même catégorie, est autorisée par foyer.

Article 3 : DEROULEMENT DU CONCOURS

Un jury visite les crèches du 6 au 24 janvier 2025.

Article 4 : RESULTAT ET REMISE DES PRIX

Les participantes et participants au concours seront invités à la remise des prix qui se tiendra le 4 février 2025 au cours de laquelle sera dévoilé le noms des gagnants.

Les gagnants de chaque catégorie se verront remettre un bon d'achat de 100 euros. Pour la catégorie enfant, le magasin La Farandole a été retenu, et pour la catégorie adulte, un restaurant de Barbentane de son choix.